

Main dans la main



BULLETIN

de l'Association valaisanne de parents de handicapés mentaux

Secrétariat A.P.H.M.: Ruelle des Pompes (angle sud-est de la Poste), 1950 SION 2 NORD
Tél. (027) 22 07 87 - CCP 19-3753-0

NB 753

**PLACETTE**

Centres commerciaux

MONTHEY - SION - SIERRE



béton frais
transport-pompage
gravière

3960 SIERRE
Tél. 027/55 10 31

Sommaire

1. 10^e Congrès Mondial de la Ligue, R. Héritier
2. Allocution de clôture, Bernadette Wahl
3. Synthèse des travaux de groupes, Le rapporteur
4. Mon enfant, ma douleur, mon bonheur, M.-M. Dayer

MOBILIER ET MACHINES DE BUREAU - ATELIER DE REPARATION

office moderne

OFFICE MODERNE

1950 SION

Rudaz - Elsig et C^{ie}
Rue de Lausanne 8

10^e Congrès Mondial de la Ligue



Du 5 au 10 août 1990 s'est tenu au Palais des Congrès de Paris, le 10^e Congrès Mondial de la Ligue Internationale d'Aide aux Handicapés Mentaux.

Près de 2 000 délégués, venant de 60 pays et des cinq continents du globe, se sont retrouvés et ont, ensemble, débattu du thème **«citoyens à part entière: faire des droits une réalité»**.

L'organisation était excellente et, grâce aux nombreux groupes de discussion, tous les participants eurent l'occasion de s'exprimer, de partager leurs préoccupations pour l'épanouissement des personnes handicapées mentales.

Parents, éducateurs, enseignants ou médecins, tous ont collaboré et ont échangé leurs expériences dans l'accompagnement des handicapés.

Deux points, relativement nouveaux, sont à signaler:

- ☛ Le vieillissement des personnes handicapées
- ☛ La préoccupation toujours plus sensible de l'opinion publique face aux handicapés profonds.

Nous avons trouvé intéressant de vous faire connaître les conclusions des travaux du Congrès par:

- a) L'allocation de clôture de Madame Bernadette WAHL, présidente de l'UNAPEI de France
- b) La synthèse des discussions des groupes de travail présentée par le rapporteur général du Congrès.

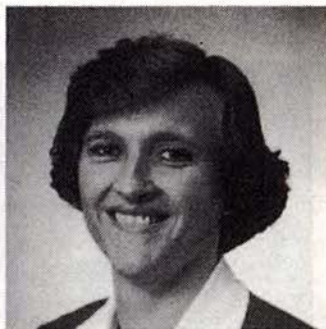


R. H.

Allocution de clôture

de M^{me} Bernadette WAHL,

Présidente de l'UNAPEI de France.



Le bleu, le bleu c'est le ciel. Le beau ciel d'été serein, un ciel sans nuage, un ciel de paix, c'est ce que nous souhaitons tous ici, familles du monde entier et pour tous les pays et, bien sûr, pour nos enfants, nos adolescents, nos adultes atteints d'un handicap mental. Le bleu pour tout le monde.

Le blanc, le blanc c'est la pureté, l'éclat, la lumière. Nous avons voulu vous apporter cette pureté, cet éclat, cette lumière, dans l'amitié. C'est pour cela que nous avons essayé de vous remplir les yeux de beauté, de beaux moments. La pureté, l'éclat, la lumière de notre amitié, le blanc de cette pureté nous aidera à poursuivre nos travaux où que nous soyons en nous entraînant de pays à pays, de continent à continent. Je pense particulièrement aux appels qui nous ont été lancés par nos amis de l'Est de l'Europe, par nos amis d'Afrique et par bien d'autres.

Le rouge, le rouge c'est l'ardeur, l'amour que nous portons à ces enfants, ces élèves, ces amis que nous suivons, qui sont nos préoccupations quotidiennes et pour lesquels nous avons été rassemblés ici aujourd'hui, par delà toutes les différences. Alors que le monde est sur le point de se déchirer, nous étions là, unis, amis, tous ensemble. Le rouge de l'ardeur, de l'amour, nous devons l'emporter avec nous, essayer de le partager avec tous nos concitoyens, dans tous les pays et entre nous, entre les peuples.

Le bleu, le blanc, le rouge, ce sera l'image que je voudrais que vous emportiez de la France.

Bernadette Wahl

Synthèse des travaux de groupes du Congrès

1. Le concept du Handicap
2. L'environnement du Handicapé
3. la vie sociale du Handicapé
4. Les structures



1. Le concept du Handicap

Au cours de ces séminaires, il a été vu sous différents aspects. Tout d'abord, je dirais un aspect négatif quant au handicap, mais positif pour l'avenir, c'est la notion de prévention.

Cette prévention a été envisagée sous différents angles. Tout d'abord, les carences, les carences en particulier en iode qui existent dans certains pays, en particulier l'Amérique latine et qui engendrent le crétinisme.

Les intoxications à base de plomb du saturnisme chronique qui entraînent des ennuis dans les pays arabes en particulier, également dans le Bangladesh et dans les pays qui utilisent le kohol à base de plomb pour le fard des yeux.

Il a été également envisagé les troubles du métabolisme, notamment la phénylcétonurie, fréquente en Amérique latine.

Tous ces éléments que je viens de citer, peuvent être corrigés et doivent être corrigés et, la Ligue doit faire l'effort dans ces pays pour pouvoir promouvoir les contrôles prénataux.

Il existe également la consanguinité qui parfois est à l'origine d'ennuis et qui peut également, par l'instruction et par l'information être conjurée. La prévention des maladies infectieuses, en particulier le problème des vaccinations qui touche surtout les pays en développement, a retenu l'attention du séminaire. Et de ce côté-là, il faut savoir aider au maximum les Organisations Internationales et, en particulier, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui s'attache particulièrement à ce problème et qui a inscrit, dans le cadre de ses buts, la suppression en l'an 2 000, de la poliomyélite.



Comme je viens de le dire, ces éléments ne sont que partiels et il y a énormément de handicaps mentaux pour lesquels il n'y a pas à ce jour de traitements parce qu'on n'en connaît pas les causes profondes. C'est la raison pour laquelle il importe de favoriser le développement de la recherche et d'établir un partenariat entre les établissements, les parents et les chercheurs. Nous devons travailler pour les générations futures et, c'est en ce sens, que nous devons ouvrir la porte aux chercheurs car c'est au-travers d'eux que nous pourrons trouver les traitements qui épargneront les générations à venir.

Partant de *la prévention*, nous nous sommes intéressés, dans le cadre des aspects des handicapés, aux troubles du comportement.

Il y avait plusieurs défis à relever: d'abord le défi pour la personne handicapée elle-même. Souvent, brusquement atteinte de pulsion d'agressivité, la personne va commettre des actes violents qui la surprennent elle-même, qu'elle ne comprend pas, et donc qu'elle a grand mal à contrôler. La personne est atteinte d'infantilisme, il faut l'aider à restaurer en l'accompagnant le mieux possible et en voulant comprendre et interpréter ce qu'elle voudrait exprimer. Dans les manifestations souvent explosives des troubles de son comportement, la personne exprime presque toujours



un appel, une angoisse dont la violence la laisse d'autant plus meurtrie que son environnement ne le comprendra pas et, à la limite, la rejettera. C'est le cycle infernal du transfert successif d'établissements. En dehors des cas de rites obsessionnels dont certains sont utiles, la plupart des manifestations perturbantes sont des réactions à des contraintes, notamment dans le domaine des manques de liberté et de frustrations sexuelles.

Cependant, certains troubles peuvent être physiologiques et être grandement améliorés par des traitements médicaux appropriés.

Le défi est à relever également vis-à-vis des familles. Il va sans dire que les manifestations publiques des troubles du comportement de leur enfant, surtout de l'adulte, entraînent des blessures importantes.

Il importe que les familles sachent au mieux déchiffrer ces troubles, les prévenir par de rares diversions et éviter de les générer par des contradictions, notamment dans le couple des parents. Les familles doivent être éclairées et aidées par les professionnels. La personne atteinte de troubles importants du comportement bénéficiera surtout d'une bonne coopération entre les parents et les professionnels qui la connaissent bien et aboutissent à lui proposer de bons choix. Il est aussi important de savoir reconnaître les échecs et en tirer des leçons salutaires pour améliorer le futur.

Le troisième défi à relever dans le cadre du comportement est celui vis-à-vis de la collectivité. Les troubles du comportement peuvent être gênants pour l'environnement, mais ils sont surtout dommageables pour la personne elle-même et son développement. Le psychiatre peut et doit anticiper les manifestations violentes. L'aide-soignant utilise beaucoup plus son corps et mobilise l'expression corporelle de la personne. Il faut veiller à la qualité du climat et de l'espace offerts à la personne et se défier de l'activisme du professionnel dans les séquences du travail proposé. L'important pour une bonne équipe est d'interagir avec la personne. Il est suggéré l'ouverture d'établissements à la recherche médicale, en particulier dans le domaine immunologique.

Partant de comportements, il y a eu des discussions sur les handicapés profonds. D'abord, il convient

d'aider la famille dès la naissance, intégrer l'enfant au sein de la famille, orienter l'aide vers le développement plus que vers le handicap, aider la famille, en particulier la mère car, c'est la maman qui se trouve la plus touchée. Dans certains pays, ces enfants peuvent être dirigés vers des maisons d'accueil spécialisées. On peut envisager également un vie semi-familiale, la maison d'accueil spécialisée le jour et, à domicile, la nuit.

Mais, aujourd'hui, nos enfants qui sont des adultes vieillissent et, le problème du vieillissement est un problème qui vient d'actualité, il ne l'était pas dans les décennies précédentes, mais les progrès de la thérapeutique augmentent la durée de vie de nos enfants. Le problème qui se pose devant le vieillissement est de différents ordres. Il convient tout d'abord de préparer le vieillissement. Il faut apprendre à changer de vie et avoir de nouvelles charges. Il faut assurer certains devoirs spécifiques, notamment une supervision médicale, avoir une équipe, un staff spécialisé, soit dans les maisons de retraite normales, soit dans des maisons de retraite spécialisées, soit en appartements. Il y a, bien entendu, dans toutes ces solutions des avantages et des inconvénients.

Les lois surtout doivent être adaptées. Il est évident que la limite d'âge doit être flexible. Il faut l'introduire auprès du législateur et, d'autres parts, il faut assurer à cet handicapé vieillissant un revenu minimum. Tout cela, c'est dans le cadre de la législation de chaque pays que ces problèmes doivent être réglés et la Ligue a un devoir dans ce sens.

2. L'environnement du handicapé

Quel est son environnement immédiat, sinon la famille?

Et commençons par l'annonce du handicap. Elle est capitale et le médecin doit savoir l'annoncer car c'est à lui de le faire. Il faut mettre l'accent sur l'enfant qui est présent dans son berceau et non sur le handicap. Il faut faciliter le contact de la famille touchée avec d'autres parents qui sont dans la même situation. C'est aux parents, au papa et à la maman d'informer le reste de la famille. La famille doit être équilibrée.

On a trop tendance à ignorer les enfants normaux, les fratries, pour se consacrer, et en particulier la maman, à l'enfant handicapé. Il faut qu'il y ait un équilibre dans la famille. Il n'est pas toujours aisé et c'est là où le rôle d'une Association est important.

La famille vue par le handicapé: le handicapé déclare que certains parents sont tolérants et aident les enfants vers l'indépendance, et ceci est bien. D'autres sont protecteurs et empêchent l'émancipation; là également, un équilibre doit être établi entre le handicapé et son entourage. Les familles peuvent prétendre à une assistance et à un repos mérité. Je crois que les Associations qui s'occupent des enfants doivent, en parallèle, s'occuper des familles. La famille est aussi meurtrie et elle doit être confortée et intégrée dans la vie de tous les jours.

Il faut donner de la famille du handicapé une image positive, et ne pas laisser ces familles dans l'indifférence ou l'ignorance sociale. Il y a le rôle des frères et des sœurs. Il faut leur donner les informations nécessaires en fonction de l'âge. Il faut laisser les frères et les sœurs poser des questions et il faut répondre directement à ces questions et ne pas les éluder. Il faut faire participer les frères et les sœurs aux décisions. Il faut faire faire connaissance aux frères et aux sœurs d'autres familles où il y a un handicapé et où il y a des frères et sœurs pour montrer qu'ils ne sont pas seuls et qu'il y a des Associations qui peuvent se grouper dans le cadre des fratries. Il y a un problème c'est que, généralement, les frères et les sœurs arrivés à l'âge adulte, qui mènent une vie normale, ne veulent pas se voir imposer leur frère ou leur sœur et ceci pose un problème important qu'il convient de résoudre dans le cadre de l'assistance.

Dans le cadre de cet environnement, à côté de la famille, il y a le contact hétérosexuel, et il y a, dans certains cas, le mariage. Alors, le handicapé l'envisage, il est difficile certes, mais pourquoi pas, après tout. Les couples qui réussissent leur union, l'expérience le montre, sont ceux qui ont été aidés, essentiellement par leurs familles et leurs éducateurs. Certains ne comprennent pas que les handicapés puissent avoir le droit d'aimer et de se marier, c'est ce que dit un handicapé et, je crois qu'il faut savoir l'écouter. Il semble que dans les pays hispanophones et franco-





phones ces couples expriment le désir d'avoir un enfant, ce qui est beaucoup moins fréquent chez les anglo-saxons. De toute façon, le rôle de la famille génitrice est capital. Sur ce point du mariage qui va entraîner ultérieurement la procréation éventuelle, nous pensons qu'il nous faut réfléchir et ne pas porter des jugements hâtifs.

A côté de la famille, dans le cadre de l'environnement, il y a l'*habitat*. Comment cet habitat est-il vu par le handicapé? Au départ, il souhaite vivre avec ses parents, puis, il désire rapidement accéder à un appartement, mais lui-même demande une surveillance. Il souhaite développer son indépendance qui est symbolisée par la clé de l'appartement. Il ne désire pas, s'il est appelé à aller en groupe, de grands groupes. Il désire habiter loin du travail. Il demande la présence d'un éducateur pour lui apprendre les travaux domestiques: la cuisine, le lavage, gérer un budget. La solitude, à l'unanimité, est bannie. Il demande à avoir un appartement suffisamment vaste pour pouvoir y installer sa vie personnelle et propre. Vu par le séminaire, maintenant, l'habitat est vu d'une façon très variable de pays à pays et, a fortiori de continent à continent ou tout au moins en fonction des latitudes. Dans certains pays, en Allemagne, on trouve plutôt de grands établissements, dans d'autres, plutôt de petites unités, comme la France. Il existe également des appartements ordinaires qui sont donnés par les handicapés, mais partout et toujours, la surveillance est nécessaire, dans tous les cas.

Le problème de l'habitat est lié aux ressources, dans chaque pays. Dans certains pays, il y a un problème de voisinage, les voisins n'acceptent pas d'avoir à côté d'eux une maison de handicapés, ce qui pose un problème qui doit être impérativement résolu par les contacts avec les collectivités et l'administration. Ce n'est absolument pas le cas, ni en France, ni en Suède. Il faut savoir que, pour les handicapés profonds il existe dans certains pays des maisons d'accueil spécialisées. Dans le cadre de cet environnement enfin, il faut envisager l'éducation intégrée. Si, tout le monde est d'accord sur l'intégration, il y a des doutes sur le type d'intégration. Dans certains cas, c'est une intégration en groupes, dans d'autres, une intégration individuelle.

Il faut souligner l'importance de l'éducation dans la vie du handicapé. Le handicapé la réclame, et il demande que soient couverts les domaines de l'enseignement tels qu'ils s'opèrent dans des classes primaires. L'école est pour tous, elle implique différentes voies, individuelles, en groupe, en classe spécialisée, en classe intermédiaire de rattrapage. Les classes sont différentes selon les pays. Dans certains pays, on regroupe 15 à 20 enfants ensemble; dans d'autres, hélas, c'est entre 80 à 90 enfants qui sont regroupés. En Italie, pour 20 enfants, il y a un professeur et un éducateur; en Allemagne, dans une classe où il y a 4 handicapés, on trouve 2 éducateurs et 3 professeurs. Ces professeurs, bien entendu, ont reçu une éducation spéciale.

Enfin, il y a la famille, par rapport à l'école. Les parents parfois limitent le développement de l'enfant car ils sont trop protecteurs et ne veulent pas le laisser dans des établissements scolaires. Il y a, incontestablement, dans le cadre des familles, une importance considérable qui joue dans le cadre du milieu et de la disponibilité des parents, selon qu'ils travaillent ou ne travaillent pas, selon le milieu social dans lequel ils se trouvent. De toutes façons, il faut que les parents comprennent l'importance de la scolarisation.

<p>VALCONTINU Formulaires pour ORDINATEURS Toutes fournitures avec ou sans impression Tous papiers pour photocopieurs</p>	<p>S imprimerie saprim 1965 savignas 027/25 17 68</p>	<p>CARTES DE LOTO Série de 300 cartes Série de 750 cartes Série de 450 cartes Série de 900 cartes Série de 600 cartes Série de 1 200 cartes Tout imprimé en noir et couleurs</p>
---	---	---

3. La vie sociale du Handicapé ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Nous allons commencer par les droits. Les droits impliquent d'abord des lois qui reconnaissent les droits de base de la personne handicapée. Ces lois sont nécessaires. Mais, une loi n'est pas suffisante, il faut changer les mentalités de la société et, ceci est plus difficile et ne s'inscrit pas dans une loi. Le groupe déclare que la loi devrait inclure des sanctions pour ceux qui ne la respecteraient pas.

A côté de la loi, il y a les tutelles. Il existe des lois qui sauvegardent les intérêts des pupilles et qui altèrent l'autonomie du handicapé. La Ligue doit prendre position et défendre le handicapé. Il doit y avoir une balance entre la protection et le libre arbitre de l'individu. La loi doit inclure une révision périodique des mesures prises. Un système de recours, à la juridiction doit être possible. Dans certains pays, cela existe déjà. Enfin, dans le cadre du droit, il y a un sujet qui a été abordé. En consensus général, il a été décidé de poursuivre la discussion ultérieurement. Il y a le problème de la citoyenneté qui a été vu par le handicapé. Le handicapé a besoin de connaître ses droits. Le handicapé demande d'être libre et de vivre où il désire. Il demande que l'attitude du voisinage ne l'empêche pas de vaquer à ses occupations. Il veut un travail pour avoir de l'argent. Il veut le libre choix dans ses partenaires. Le droit peut être perdu, et il le reconnaît, s'il venait à commettre des actes anti-sociaux. Il peut ester en justice. En 1992, il y aura à Toronto, une conférence sur la citoyenneté où le handicapé mental veut être présent. Il veut voter. Il désire informer les hommes politiques de sa situation et leur faire connaître leurs responsabilités.

Nous abordons, dans le cadre de cet environnement, *le travail.*

Le problème du travail représente un élément très important dans la vie du handicapé. Ces conditions varient considérablement d'un pays à un autre, pour des questions économiques et politiques. Quoiqu'il en soit, partout et en toutes circonstances, il a le droit au travail. Le travail est une forme d'insertion dans la société. La rémunération du travail traduit l'indépendance du handicapé vis-à-vis de sa famille et vis-à-vis de la société.

L'Etat et les Associations doivent coopérer pour mettre sur pied un travail adapté aux possibilités de chacun. C'est ainsi qu'en France on différencie: l'Atelier protégé qui est une unité économique de production, véritable entreprise avec des salariés, le Centre d'Aide par le Travail où le handicapé mental est client et usager de la structure avec des conditions de travail compatibles avec son handicap et où il existe un service de soutien, le financement est assuré par une aide de l'Etat et par une certaine rentabilité de l'exploitation sans profits.

Ces structures sont prévues par la loi. Elles devraient être établies dans les pays qui n'en possèdent pas. L'accompagnement reste une priorité dans le cadre de la formation, de la surveillance et du soutien. Le handicapé mental doit avoir le choix de sa structure. La Ligue pourrait introduire dans ses objectifs ces structures pour les pays où elles n'existent pas et, à l'échelle européenne, les harmoniser à partir de 1992.

Les loisirs et la vie sociale. Les loisirs ont été définis comme le temps libre lorsqu'une personne a rempli ses obligations scolaires et professionnelles. Les différentes formes recouvrent les voyages, les séjours de vacances, le sport, les activités créatives et nécessitent un encadrement avec des bénévoles ou des professionnels ainsi qu'un soutien matériel et financier.

Pour les personnes handicapées mentales, les loisirs facilitent la stimulation, la socialisation, l'intégration et la communication. La personne handicapée mentale dans l'exercice de ses loisirs doit être respectée pour lui permettre des activités de son choix, y compris le droit de ne rien faire. Les manifestations artistiques, comme celles qui viennent de se dérouler à l'occasion de ce Congrès, sont des occasions excellentes de porter à la connaissance du public les capacités et les talents des personnes handicapées mentales.

4. Les structures

Il convient d'utiliser les connaissances et les moyens de développement d'une organisation comme la Ligue pour pouvoir mettre sur pied des Associations. Il faut se souvenir qu'il faut du temps, il ne faut pas se hâter. Les membres doivent être engagés et des membres

effectivement actifs. Les principes doivent être clairs. Les objectifs exprimés dans un plan d'action sont indispensables. Créer une ambiance qui donne aux personnes handicapées elles-mêmes une influence réelle. Faire plus pour les pays ayant des besoins spécifiques, discuter de la manière de démarrer, de les amener à collaborer, d'informer les gens et de leur donner une formation adaptée. L'Association doit être ouverte à tous, du moins faut-il qu'ils acceptent les buts que se fixe l'Association. Il faut choisir un nom, et le choisir avec soin, éviter la bureaucratie, accepter les petits groupes même s'ils ne sont pas membres de l'Association. Quant aux jeunes parents, tâcher d'avoir un plan d'action qui les intéresse, en particulier dans le domaine du droit, de l'éthique et de l'intégration, rien en fait, n'est jamais définitivement acquis. Tout peut toujours s'améliorer mais, également se détériorer. Il faut que les Associations et la Ligue veillent sur les structures de ses établissements. L'art du lobby, les relations publiques sont l'accès au lobby, il faut susciter l'intérêt du public, interpeler nos hommes politiques, nous avons besoin de responsables, il faut les former, collaborer avec les autres organisations de personnes handicapées avec qui on a un intérêt commun. Il doit y avoir complémentarité, et non dualité. L'évolution de la qualité, à partir de maintenant nous devons nous assurer de la qualité plutôt que de l'évaluer. Nos valeurs devront être acceptées par la société et être reprises dans des lois. Ces valeurs doivent être appliquées par les responsables, ceux-ci veilleront à ce que chaque personne handicapée bénéficie du programme individuel adapté. Tels sont les éléments de base qui ont été discutés avec, en plus, l'information et la communication. Toute personne qui travaille avec des personnes handicapées mentales, doit savoir que son comportement à leur égard a un retentissement sur l'opinion, mais, en matière de communication et d'information, il importe d'approcher le public d'une façon systématique par l'intermédiaire des groupes et des professionnels, encore faut-il signer les buts et délivrer les messages précis. Il conviendra d'éviter les aspects négatifs et de mettre en valeur les réussites des personnes handicapées mentales dans des domaines comme ceux de l'instruction, de l'éducation, du travail, des



arts et du sport. En général, au sujet de la communication interne dans nos établissements, il conviendra de l'améliorer pour que les messages passent mieux entre parents, professionnels et administrateurs. Tous les moyens doivent être utilisés, aussi bien l'écrit que l'audio-visuel. Il serait bon de provoquer des événements spéciaux pour attirer le maximum de public. Trop souvent on néglige de faire appel aux personnes handicapées mentales, qui sont souvent capables de faire passer les messages déficients.

Conclusions

Il apparaît cette volonté d'ouverture que la Ligue concrétise autour des problèmes vécus d'une façon différente selon les pays, selon les latitudes, selon les cas individuels. Il apparaît très important de souligner l'initiative des Pays-Bas, de l'UNAPEI et de la Ligue pour venir en aide à nos amis de l'Europe de l'Est, pour leur faciliter la tâche dans le passage d'une économie étatique à une économie de marché, où l'initiative des Associations vis-à-vis des pouvoirs publics joue un rôle capital.

Il est à noter les précisions apportées, sur la place et le rôle des Associations dans la construction européenne. Nous voudrions également noter l'effort de la presse nationale et internationale qui s'est faite l'écho de nos travaux. Nous voudrions les remercier. Leur intérêt est un pas supplémentaire vers l'insertion du handicapé dans la vie de tous les Citoyens du monde et, pour terminer, je voudrais reprendre le rêve que formulait notre présidente, Madame de Lorenzo, lors de son discours d'ouverture de ce Congrès, en disant que ce 10^e Congrès, par ses travaux, représente les premiers pas du rêve à la réalité.

Il reste, certes, beaucoup à faire et la longue chaîne de la solidarité des Associations de Parents du Monde et sa détermination pour insérer le handicap mental dans la société représente, à notre avis, le meilleur garant de notre réussite. Excusez-moi d'avoir été si long...

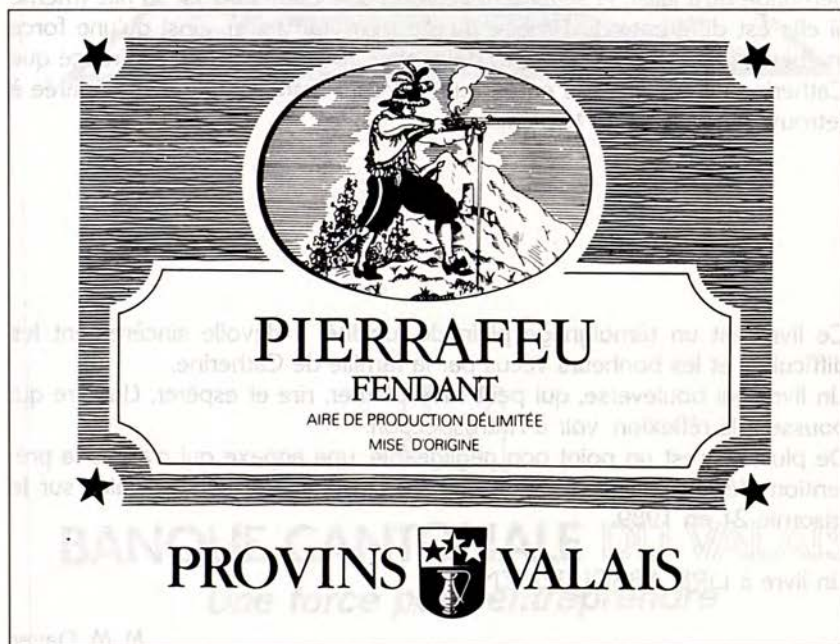
Le rapporteur

**Mon enfant,
Ma douleur,
Mon bonheur**

Monique Lafon
Edition Acropole
ou disponible
c/o France Loisirs Suisse SA

Mon enfant

Elle et lui, Monique et Antoine, attendent avec impatience leur troisième enfant; ils espèrent une fille... Répondant à leur désir, c'est en effet une petite Catherine qui voit le jour. Mais...



Ma douleur

... Catherine n'est pas comme les autres: elle a les yeux en amande et est hypnotique. Le constat frappe cruellement ses parents, sa maman surtout: leur fille est une «trisomique 21», mongolienne comme on le dit plus couramment.

La première réaction de Monique est de la refuser, elle ne veut pas d'un enfant anormale.

Révolte, vide, douleur, honte, impuissance, effondrement, peur, ...; Monique a mal physiquement, dans son cœur et dans son âme.

Va-t-elle oui ou non suivre son premier réflexe et abandonner Catherine? Grave question, à laquelle il lui faudra répondre. Pour cela, elle a besoin de temps, de compréhension, ainsi que de points de repère et d'appui.

Mon bonheur

Petit à petit, l'instinct maternel, le besoin de libérer un amour qui ne demande qu'à jaillir, le sentiment profond que Catherine est sa fille (même si elle est différente de l'image qu'elle s'en était faite), ainsi qu'une force intérieure, une envie de lutter et de gagner, tout cela mêlé à l'attrance que Catherine exerce sur son entourage, aideront cette maman désarmée à retrouver le chemin de la plénitude.

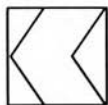
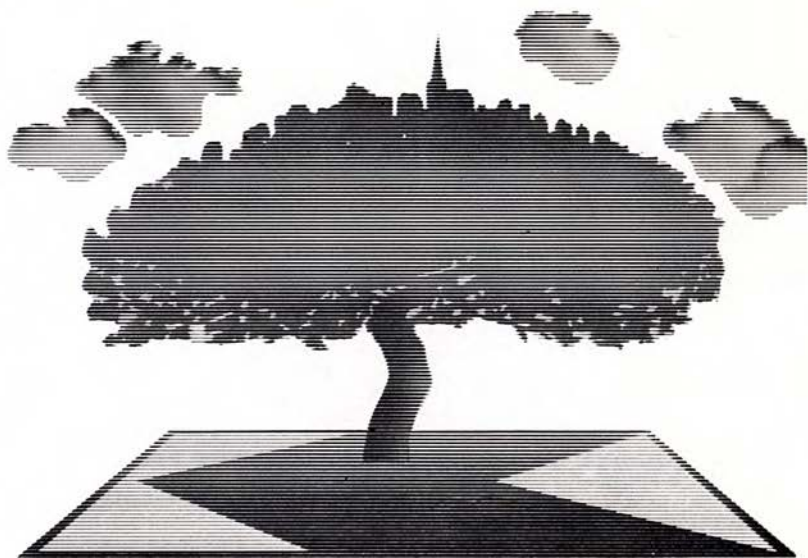
Ce livre est un témoignage plein de lucidité. Il dévoile sincèrement les difficultés et les bonheurs vécus par la famille de Catherine.

Un livre qui bouleverse, qui peut faire pleurer, rire et espérer. Un livre qui pousse à la réflexion, voir à l'introspection.

De plus, et c'est un point non négligeable, une annexe qui n'a pas la prétention d'être exhaustive décrit certaines connaissances médicales sur la trisomie 21 en 1989.

Un livre à LIRE ABSOLUMENT.

M.-M. Dayer



BANQUE CANTONALE DU VALAIS
Une force pour entreprendre

COMITE DE L'ASSOCIATION (APHM)

Laurent TORRENT	Président	Grône
Anne-Marie ZAMBAZ	Vice-présidente	Conthey
Marie-Madeleine DAYER	membre	Hérémente
Marie-Hélène JORDAN	membre	Dorénav
Cécile THEYTAZ-HIROZ	membre	Le Levron
Jean-Claude BERTHOD	membre	Sierre
Michel ABBET	membre	Orsières
Pierre DÉLÈZE	membre	Vétroz
Constant TROMBERT	membre	Val d'Ille

Secrétariat: Ruelle des Pompes, 1950 Sion 2 Nord - Tél. 027/22 07 87

Raymond HÉRITIER	secrétaire-caissier	Savièse
------------------	---------------------	---------

CONSEIL DE FONDATION

† Antoine ZUFFEREY	Président	Sierre
Simone REICHENBACH	Secrétaire	Monthey
Marianne REY-BELLET	membre	Monthey
André BERCLAZ	membre	Venthône
Félix CARRUZZO	membre	Sion
Emmanuel CHEVRIER	membre	Bramois
Gérard EMERY	membre	Sion
Raymond HERITIER	membre	Savièse
Jean-Louis MAILLARD	membre	Sion
André TISSIERES	membre	Martigny
Laurent TORRENT	membre	Grône

COMITE DE DIRECTION DES HOMES ET ATELIERS

Emmanuel CHEVRIER	Président	Bramois
Marianne REY-BELLET	membre	Monthey
André BERCLAZ	membre	Venthône
Walter CHANTON	membre	Sierre
Vital DARBELLAY	membre	Martigny
Raymond HERITIER	membre	Savièse
André TISSIERES	membre	Martigny
Pierre-Louis ZUBER	Directeur	Sierre

Secrétariat et Direction: Home-Ateliers, 1907 Saxon - Tél. 026/44 34 71